

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 7.09.2020

Version : 1.0 (FR)

Révision : 7.09.2020

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Rotkalk Farbe E.L.F.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Peinture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

Non applicable.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH210 Fiche de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Indications complémentaires

TENEURS MAXIMALES EN COV POUR CERTAINS VERNIS ET PEINTURES.

Sous-catégorie de produits: h (Type: Wb): 30 g/l

Teneur en COV: < 0,1 % (\leq 1 g/l)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description

Dispersion aqueuse à base de matières de charge minérales et additifs.

Composants

Nom	Identification produit	%	Classement selon CE n° 1272/2008 (CLP)
Dioxyde de titane	N° CAS : 13463-67-7 N° CE : 236-675-5 N° REACH : 01-2119489379-17	< 10	Non classé

Indications complémentaires

Voir point 16 pour le texte relatif aux mentions de danger.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, conduire la personne à l'air frais ; en cas de troubles, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer soigneusement. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux en maintenant les paupières ouvertes pendant quelques minutes sous l'eau courante. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Le produit n'est pas combustible. Adapter les moyens d'extinction à l'environnement. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. Équipement de protection complète.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la propagation du produit dans les eaux de surface et souterraines ou les canalisations.

En cas de propagation dans les eaux de surface et souterraines ou les canalisations, alerter les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit avec un matériau absorbant (sable, kieselguhr, neutralisateur d'acide, absorbant universel, sciure). Éliminer selon les prescriptions légales.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz / vapeurs / fumées / aérosols.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Après utilisation du produit, toujours se laver les mains.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stockage uniquement dans le conditionnement d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Pas d'exigences spécifiques.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Garder les récipients hermétiquement fermés. Stocker les récipients dans un endroit bien aéré. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Dioxyde de titane (n° CAS : 13463-67-7) : 10 mg/m³ (VLEP)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc nitrile ou caoutchouc butyle.

Protection des yeux: En présence de risques d'éclaboussures, porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon description du produit
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	1,6 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Teneur en COV : < 0,1 % (≤ 1 g/l)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Le produit n'est pas réactif en cas d'utilisation et de stockage conforme.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles: Aucune donnée pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
LD50 oral rat	> 5000 mg/kg poids du corps (OCDE 425, rat, féminin, valeur expérimentale, oral, 14 jours)
LC50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (autres, 4 h, rat, masculin, valeur expérimentale, inhalation (poussières), 14 jours)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Cancérogénicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité par aspiration

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
LC50 Poissons 1	> 100 mg/l (équivalent ou similaire à OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, système statique, eau douce, valeur expérimentale, concentration nominale)
ErC50 (Algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, système statique, eau douce, valeur expérimentale, concentration nominale)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Écologie – sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Éliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale et peuvent être recyclés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Néant.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Teneur en COV : < 0,1 % (≤ 1 g/l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List